

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/09/2018

Dossier complet le :

25/09/2018

N° d'enregistrement :

F09348P0311

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une zone artisanale et commerciale à Villars-Colmars (5,88 ha)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "sources de lumière"

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PRATO Serge, président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 6 | 8 | 6 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
-6. a	PROJETS soumis à examen au cas par cas : -Aménagement d'un carrefour (tourne à gauche) sur la RD908 sur une longueur d'environ 150 m
-39.	-Aménagement d'un terrain d'assiette d'une superficie de 5,88 ha dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .
-47.	-Déboisement d'une superficie d'environ 3.75 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation d'une zone artisanale et commerciale d'une emprise de 5,88 ha sur la commune de Villars-Colmars. La collectivité ouvre à l'urbanisation le secteur 1AUe (zone à urbaniser) pour l'implantation de la future zone d'activités. Le projet dans sa phase initiale prévoit l'occupation de 3,8 ha pour l'accueil des premières entreprises.

Le site de projet est en entrée de village, le long de la RD908, sur des terres de faible valeur agronomique en présence de boisements, qui pourront constituer une barrière visuelle.

La réalisation du projet nécessitera:

- l'aménagement de la RD908 pour créer un accès à la zone d'activités. Le secteur sera accessible à partir de la RD908 par un tourne à gauche. Lors de la deuxième phase, un accès par la RD2 permettra de rejoindre la zone par le Nord.
- le déboisement de la zone sur une surface de l'ordre de 3.75 ha.
- l'urbanisation de l'emprise pour accueillir des entreprises.

Le projet n'a pas vocation à accueillir des logements.

Le Volet milieux naturels (Etude d'impact sur la faune, la flore et les habitats), et la notice simplifiée d'évaluation d'incidences NATURA 2000 sont annexées.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une zone d'activités artisanales et commerciales.

L'objectif est de sauvegarder l'économie locale en proposant des terrains pour l'installation d'entreprises.

Il s'agit principalement de stabiliser des entreprises existantes dans la vallée, installées actuellement de façon précaire ou en zone de crue du Verdon. La principale entreprise intéressée est un marchand de matériaux actuellement implanté en zone de crue du Verdon avec des risques humains, matériels et environnementaux. La future zone permettra aussi l'implantation de nouvelles entreprises. Le projet est donc vital pour le maintien du tissu économique local de la vallée du Haut Verdon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de création d'une zone d'activités nécessite des travaux de viabilisation de la zone (travaux de VRD) à savoir:

- la création d'un tourne à gauche sur la D908 pour créer un accès
- le défrichage et décapage d'emprises
- la création de réseaux secs et humides
- des travaux routiers de création de voies
- la création de bassins de rétention/infiltration pour les eaux pluviales
- des aménagements paysagers

La durée des travaux prévue est d'environ 9 mois.

Les travaux ne devront pas commencer entre mai et juillet, période de nidification des oiseaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone à vocation à être une zone d'activités artisanales et commerciales.

Plusieurs entreprises souhaitent d'ores et déjà s'y installer :

une entreprise de matériaux située actuellement en zone de crue, une entreprise investie dans les transports, une plateforme bois/énergie de petite dimension, une entreprise de location de matériel HCR (hôtels, cafés, restaurants).

A terme, la zone pourrait accueillir un pôle bois et une pépinière ou un "hôtel" d'entreprises par la création de bureaux à louer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau : code de l'environnement article R214-1 rubrique 2.1.5.0. "Rejet d'eaux pluviales dans le sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant -2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)".

Le projet a une emprise de 5,88 ha et intercepte un bassin versant d'une superficie de 9.52 ha soit : 5,88 + 9.52 = 15.40 ha

- Pour le défrichement de 3.75 ha. Le projet est soumis à autorisation de défrichement.

- Une "demande d'avis de la CDNPS: dérogation au principe de continuité pour une future zone d'activités économiques" a été réalisée et est jointe au dossier.

l'analyse réglementaire du projet fait l'objet d'une lettre du 14 avril 2017 de la DDT donné en annexe 12.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale du projet	5.88 ha
superficie d'aménagement de la RD908	environ 3 000 m2
superficie de défrichement	environ 3.75 ha
Basin versant globale intercepté	15.40 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe sur la commune de Villars Colmars (04370) au Sud de la commune entre les routes RD908 et RD2
Lieu dit Rioufleiran

parcelles communales:

352, 353, 357, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 1739, 1742, 1743
section B

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°36'00"E Lat. 44°09'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°36'04"E Lat. 44°09'25"N

Point d'arrivée :

Long. 06°36'05"E Lat. 44°09'26"N

Communes traversées :
Villars Colmars 04370

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	commune de Villars-Colmars (renouvelé le 27/08/85)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en dehors des limites du parc national du Mercantour
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn approuvé par arrêté préfectoral le 16-11-2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9301547 "Grand Coyer" à 2.6 km au Sud-Est ZSC FR93301530 "Cheval blanc, Montagne de Boules, barre des Dourbes" à 3.2 km au Sud-Ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volet milieux naturel, volet exhaustif précisant l'évaluation des impacts sur la faune, la flore et les habitats est annexé. Il résulte d'inventaires de terrain sur toutes les périodes nécessaires pour caractériser le milieu. Il définit des mesures qui seront respectées dans l'exécution du projet. Suite à ces mesures, les impacts résiduels sont généralement négligeables sauf sur 3 aspects où il sont faibles à savoir: Sur le milieu de l'Aulnaie blanche impacté sur une surface de moins de 500m2 sur le lynx boréal, et sur le loup.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La notice simplifiée d'évaluation d'incidences Natura 2000 est annexée. Cette notice conclut que le projet de création d'une Zone Artisanale et Commerciale à Villars-Colmars, aura une incidence non notable sur les ZSC "Grand Coyer "et " Cheval Blanc- Montagne de Boules-barres des Dourbes "

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre un déboisement compris de l'ordre de 3.75 ha. Une autorisation de déboisement sera déposée. L'espace boisé composé d'une forêt de Pins sylvestre et d'un mélange conifères/feuillus a peu de valeur car il est non exploité et laissé en friche. 2 petites parcelles agricoles seront supprimées: 0,3 ha de prairie temporaire et 0,4 ha de lande estive. Un accès sera aménagé vers la zone agricole proche pour faciliter les exploitations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve partiellement en "zone bleue" pour le risque inondation. Une mince bande est en "zone rouge" le long d'un ravin ne sera pas intégrée. Le risque d'inondation en "zone rouge" causé par le Verdon se situe de l'autre côté de la RD908. De larges bassins de rétention/infiltration seront dimensionnés pour intercepter les eaux de ruissellement. Les bassins seront dimensionnés afin d'éviter l'inondation des entreprises pour une fréquence centennale. Le site est situé en zone de sismicité moyenne (niveau 4) Décret n° 2010-1255
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de zone artisanale et commerciale engendrera un trafic modéré. Pour l'instant les entreprises intéressées par les lots, sont actuellement présentes à des emplacements différents sur le territoire. Le trafic sera donc déplacé et peut-être légèrement augmenté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores modérées auront lieu durant les travaux. En fonctionnement les émissions sonores liées aux futures entreprises seront limitées sans risque de nuisance sur ce site éloigné des habitations. Actuellement la circulation sur la D908 constitue la principale source sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone sera viabilisée.</p> <p>L'éclairage public sera limité notamment pour le respect des chiroptères.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un réseau d'assainissement collectif raccordé sur le réseau existant le long de la RD908.</p> <p>Les rejets d'eau pluviales passeront par des regards dotés de té siphonides pour retenir les hydrocarbures avant rejet dans des bassin de rétention et d'infiltration. Le règlement de zone imposera de plus des séparateurs d'hydrocarbure normalisé aux entreprises pour les zones à risques spécifiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents rejetées par les entreprises, de nature domestique, seront envoyés vers la station d'épuration existant par le collecteur existant en bordure d'emprise le long de la D 908.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet indirectement engendrera la production de déchets non dangereux et inertes liés au fonctionnement des futures entreprises. Ces déchets seront évacués et traités en respect de la législation par les futures entreprises.</p> <p>Des colonnes de tri seront implantées sur l'emprise.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu de manière à s'intégrer le mieux possible dans le paysage. voir étude paysagère annexée. Une attention particulière est portée sur l'aménagement paysager. Notamment des bandes boisées seront conservées pour un meilleur aspect visuel et pour préserver la continuité écologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site (5,88 ha) actuellement qui comporte deux petites parcelles agricoles (0,3 et 0,4 ha) et des forêts en friche, sera converti en une zone d'activités artisanales et commerciales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

MILIEUX NATURELS

Le volet milieux naturels annexé constitue une étude d'impact du projet sur la faune, la flore et les habitats. Ce dossier identifie des impacts, et propose ensuite des mesures d'évitement et de réduction qui seront respectées dans l'exécution du projet.

ASPECTS PAYSAGERS

Le projet prévoit la conservation de bandes boisées entre les lots aux fins de maintenir des corridors écologiques et de constituer un aspect de bocage permettant une bonne intégration paysagère. L'étude paysagère est annexée avec des photomontages.

ASPECT HYDRAULIQUE

La création d'une zone d'activités va impliquer une imperméabilisation des sols engendrant des débits important en cas d'orages. L'incidence hydraulique sera compensée par la création de bassins de rétention et d'infiltration. Par sécurité, la perméabilité du sol a été négligée pour dimensionner les bassins de rétention qui vont recevoir des débits sur de courtes durées. La vidange lente des bassins est assurée par la bonne perméabilité du sous-sol évalué par une étude géotechnique annexée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact exhaustive ne semble pas nécessaire car les principaux enjeux du projet, à savoir l'impact sur les milieux naturels, l'impact paysager et l'impact hydraulique ont été analysés et bien pris en compte par des mesures adaptées. Le Maître d'Ouvrage et le maître d'oeuvre s'engagent à mettre en oeuvre ces mesures, pour sauvegarder l'environnement. D'autre part, il semble opportun de simplifier les procédures et de réduire les délais pour mettre en place rapidement ce projet pour éviter le départ d'entreprises vers d'autres régions et sécuriser une entreprise actuellement implantée dans la zone de crue du Verdon.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
- Annexe 1 - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
- Annexe 2 - Plan de situation	
- Annexe 3 - 3 Photos	
- Annexe 4 - Plan général	
- Annexe 5 - Demande d'avis à la CDNPS	
- Annexe 6 - Etude hydraulique et ses annexes	
- Annexe 7 - Etude géotechnique	
- Annexe 8 - Volet milieux naturels	
- Annexe 9 - Notice simplifiée d'évaluation des incidences Natura 2000	
- annexe 10 - Données accès sur RD 908- trafic	
- Annexe 11 - Etude paysagère	
- Annexe 12 - Lettre DDT - Précadrage	- Annexe 13 - Estimation du trafic vers ZA

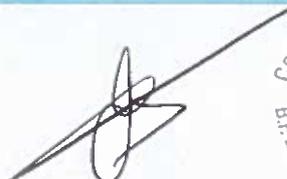
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint André les Alpes

le. 25/09/2018

Signature


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Communauté de Communes
ALPES
PROVENCE
VERDON
Services de Linéaire
B.P. 2 - 04170 Saint André les Alpes

